



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ONU

Question écrite n° 17208

Texte de la question

M. Roland Blum appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur la participation de la France à la conférence mondiale contre le racisme qui se tiendra à Durban en 2009, sous l'égide de l'ONU. En effet, lors de la précédente conférence qui s'est déroulée en septembre 2001, des États avaient rivalisé d'antisémitisme au point que des délégations avaient estimé devoir quitter la conférence, et la France avait menacé d'en faire de même. Or, la seconde conférence ne s'annonce pas sous de meilleurs auspices : la Libye a été élue à la présidence de cette conférence, et Cuba en occupe la vice-présidence, ces pays étant contestables en matière de démocratie et de respect des droits de l'Homme. Par ailleurs, l'Iran, dont son président appelle régulièrement à la destruction d'Israël, fait partie du comité d'organisation. Ainsi, le Canada en a déjà tiré les conséquences en annonçant son retrait. Il lui demande si le retrait de la France de cette conférence ne lui paraît pas également souhaitable.

Texte de la réponse

La France, comme la quasi-totalité des membres de la communauté internationale, a accepté de se joindre au consensus pour l'adoption de la déclaration de Durban et de son plan d'action, à l'issue de la conférence mondiale sur le racisme en 2001. Avec ses partenaires européens, la France avait été particulièrement vigilante pour que ces textes demeurent équilibrés et acceptables. En réalité, c'est à l'occasion du forum des ONG, en marge de la conférence, que des attaques très dures à l'encontre des États-Unis et d'Israël avaient amené ces pays à quitter la conférence de Durban. Ce forum des ONG s'était achevé par l'adoption d'une déclaration tout à fait inacceptable qui, fait exceptionnel dans ce genre de Conférence, n'avait pas été repris dans les documents finaux. La déclaration de Durban porte sur les sources, causes, formes et manifestations du racisme, sur les victimes de ce fléau et sur les mesures à adopter dans les domaines de la prévention, de l'éducation et de la protection des victimes pour éliminer le racisme partout dans le monde. Elle est assortie d'un plan d'action qui souligne l'urgence de traduire les objectifs contenus dans la déclaration en actes concrets. Ces textes ont pu être critiqués par certains qui estiment qu'ils abordent de trop nombreux sujets, parfois de manière partielle et lacunaire. Il n'en reste pas moins qu'en élargissant la problématique du racisme aux discriminations sexuelles, aux droits des peuples autochtones, aux minorités, aux droits des migrants, à la dimension raciale de la traite des personnes, ces textes constituent des textes de référence pour lutter contre le racisme dans le cadre des Nations unies. S'agissant de l'initiative des pays du sud de convoquer une conférence d'examen de la déclaration de Durban et de son plan d'action, il s'agit d'une pratique habituelle pour de nombreuses grandes déclarations adoptées dans le cadre des Nations unies (à titre d'exemple, une session spéciale de l'AGNU s'est tenue en 2000 pour faire le point sur la mise en oeuvre de la déclaration de Pékin adoptée à l'issue de la Conférence mondiale sur les femmes qui avait eu lieu dans cette ville en 1995). Puisque la France s'était jointe au consensus, en 2001, pour l'adoption de cette déclaration de Durban, il lui revient aujourd'hui de respecter ses engagements internationaux en acceptant que soit examinée la façon dont elle a mis en oeuvre ce texte. Il en sera de même pour tous les pays participants à la conférence. La France et l'UE estiment que cette conférence d'examen doit lui permettre de plaider en faveur de l'application des normes internationales existantes de

promotion et de protection des droits de l'homme, partout dans le monde, et en faveur de la mise en oeuvre des recommandations que les comités spécialisés de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme formulent à l'attention de chacun des pays concernés. À ce stade, il n'est pas envisagé que la France se retire du processus d'organisation de la conférence d'examen. En effet, la Conférence d'examen présente de réels risques de dérives : certains pays pourraient chercher à faire adopter des concepts que nous récusons comme celui de la « diffamation des religions » ou qui irait à l'encontre de l'universalité des droits de l'homme. De plus, l'organisation éventuelle d'un nouveau forum des ONG en marge de la conférence d'examen est sujet à préoccupation. Il reviendra donc aussi à toutes les ONG de défense des droits de l'homme d'être mobilisées à cette occasion. C'est en restant présents, vigilants et inflexibles que la France et l'UE pourront faire valoir les principes fondamentaux des Nations Unies et mobiliser tous les pays pour lutter vraiment contre le racisme au niveau mondial. Toutefois, la France ne maintiendra pas sa participation à n'importe quel prix. Le Président de la République l'a déclaré lors du dîner organisé par le CRIF, et la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme l'a elle-même dit devant le conseil des droits de l'homme de l'ONU : la France restera engagée dans ce processus que si la réunion de suivi ne s'écarte pas des objectifs qui lui ont été assignés.

Données clés

Auteur : [M. Roland Blum](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17208

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme

Ministère attributaire : Affaires étrangères et droits de l'homme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1308

Réponse publiée le : 5 août 2008, page 6735